

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2022/48 – Validation du devis de la phase 2 de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes - Service départemental de l'Ain pour l'assistance à maîtrise foncière du projet d'aménagement du parc d'activité Visionis 7 à Montceaux

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le projet d'aménagement du parc d'activité Visionis 7 à Montceaux d'une superficie d'environ 13 ha,

Vu la nécessité de réaliser la phase 2 « négociations foncières et recueil d'accords »,

Vu le devis remis par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER Auvergne-Rhône-Alpes), Service départemental de l'Ain,

Vu les crédits inscrits à l'article 608 du Budget annexe 2022 Visionis 7,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de valider le devis de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes, Service départemental de l'Ain - Maison de l'Agriculture 4, avenue du Champ de Foire - BP84 - 01003 Bourg-en-Bresse, qui comprend les missions suivantes : négociations amiables et recueil d'accords auprès des propriétaires et des exploitants agricoles.

Article 2 :

Le montant du devis correspondant aux missions s'élève à **60 877,75 € HT** soit **73 053,30 € TTC**.

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Madame la Préfète de l'Ain, Mme la responsable du Service de gestion comptable de Châtillon-sur-Chalaronne et notifiée à la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à MONTCEAUX, le 20 juillet 2022.

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE SAONE - CENTRE
Parc Vitiépoint - Le Grand Rivolet
166 route de Montceaux
01090 MONTCEAUX

DEVIS - ASSISTANCE A MAITRISE FONCIERE
PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES 'VISIONIS 7
SUR LA COMMUNE DE MONTCEAUX

Direction Générale
Agropole
22 rue Jean-Baptiste
43364 LYON Cedex 07
Tél : 04 72 77 71 50
Fax : 04 72 77 71 51

SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Services départementaux

Ain
SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Ardèche
SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Cantal
SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Drome
SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Isère
SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Loire
SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Haute-Loire
SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Puy-de-Dôme
SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Rhône
SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Métropole de Lyon
SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Savoie
SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Haute-Savoie
SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Département Recherche, Etudes et Développement
SA au capital de 7 299 000 €
RCS Lyon 8162 500 388
SIRET 8162 500 388 00010
APE : 42 20 Z

Objet : Projet d'aménagement du parc d'activités - VISIONIS 7
Maître d'ouvrage : Communauté de communes VAL DE SAONE CENTRE
Date : 10/04/2007
Validité : 6 mois
Devise établie par : Véronique DAINMAS - Conseiller financier
Département de l'AIN

Objet : maîtrise foncière
Mission : Négociations amiables - Recours d'accords
Caractéristiques de la période d'intervention

Surface (hors département - hors PEROUSE)	12ha 62a 76ca
Parcelles (hors département - hors PEROUSE)	46
Comptes fonciers (hors département - hors PEROUSE)	16
Ayants droit (estimés)	29
Exploitations agricoles (estimées)	4

	Prix unitaires H.T.	Quantités	Prix total H.T.
J Négociations amiables et recours d'accords auprès des propriétaires Prise de rendez-vous Négociations Rédaction des promesses de vente Recueil et enregistrement des promesses de vente Apposition et enregistrement des promesses de vente Transmission des promesses de vente au maître d'ouvrage	3€ du montant de la propriété (toutes inclues) combiné avec un minimum de 1.000 € HT et un maximum de 5.000 € HT par promesse de vente (hors TVA)		
K Négociations amiables et recours d'accords auprès des exploitants agricoles Prise de rendez-vous Calculs et négociations des indemnités de vente Rédaction des documents Recueil et enregistrement des promesses de vente Transmission des promesses de vente au maître d'ouvrage	5€ du montant des indemnités (toutes inclues) combiné avec un minimum de 1.000 € HT et un maximum de 1.000 € HT par convention d'éviction requise		
L Pour toute réunion de synthèse			650 €/réunion

* J) INDICIA - le coût fixe de la prestation sera ajusté en fonction du nombre d'accords conclus

MODALITES D'INTERVENTION

Il est rappelé que cette proposition intervient après la validation d'une mission de diagnostic préalable sur le même périmètre.

Planning prévisionnel de réalisation de la mission :
La réalisation de cette seconde mission (négociations amiables) interviendra dans un délai inférieur à trois mois à compter de la date de validation de la présente proposition.

Facturation :
Le paiement relatif aux présentes prestations interviendra sur présentation d'une note d'honoraires établie par la Safer à réception des montants pour la seconde partie de la mission. Les coûts d'intervention de la Safer seront intégralement remboursés aux bases tarifaires indiquées dans le présent devis.
Le paiement sera effectué sous 15 jours suivant la date de la facture établie par la Safer.
Les paiements seront effectués par virement sur le compte courant au nom de la Safer Auvergne Rhône-Alpes, sur présentation de la facture.
Le Maître d'ouvrage s'engage à mandater les sommes dues dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture émise par la Safer.

Signature :
En cas d'accord sur le devis, nous vous remercions de nous le confirmer par écrit en apposant votre signature avec "Sous pain ou sans", sans qu'en influant la date.

Fait le : _____

Nom et qualité du signataire : _____

Comptes	Parcelles	Emprises	Acquisitions		Régulation Fermier	
			Prix 15€/m ²	Honoraires Safer	Indemnité	Honoraires Safer
SCI MARILU	E26	00ha06a40ca	37 950,00 €	1 897,50 €	-	€
	E 888	00ha18a90ca				
Paul BOISSON	E53	00ha65a40ca	756 705,00 €	5 000,00 €	-	€
	E55	00ha27a00ca				
	E56	00ha29a00ca				
	F65	00ha33a80ca				
	F66	00ha24a80ca				
	E67	00ha28a50ca				
	Partie de E80	00ha74a00ca				
	Partie de E82	00ha77a00ca				
	E456	00ha61a00ca				
	E457	00ha17a80ca				
	E884	00ha11a88ca				
	E886	00ha30a97ca				
	F977	00ha23a32ca				
époux DURILLON	F19	00ha14a10ca	124 530,00 €	5 000,00 €	-	€
	E20	00ha30a40ca				
	E874	00ha15a73ca				
	E876	00ha10a86ca				
	E878	00ha11a93ca				
Annie VERNAY	E882	00ha11a93ca	17 895,00 €	1 000,00 €	-	€
Cts MEUNIER	E8	00ha17a60ca	91 275,00 €	4 563,75 €	4 675,71 €	1 000,00 €
	F880	00ha43a25ca				
Jean-François DENIS	E15	00ha10a70ca	44 850,00 €	2 242,50 €	-	€
	F16	00ha19a20ca				
Henriette RAYMOND	E9	00ha07a25ca	88 500,00 €	4 425,00 €	-	€
	E10	00ha07a25ca				
	E11	00ha08a00ca				
	E12	00ha12a80ca				
	E13	00ha23a70ca				
Maryvonne BONNARD	E57	00ha22a70ca	107 700,00 €	5 000,00 €	3 772,84 €	1 000,00 €
	E872	00ha49a10ca				
Cts COUDERT	E870	00ha68a97ca	103 455,00 €	5 000,00 €	5 299,65 €	
Thérèse GIRARD	E5	00ha09a75ca	35 775,00 €	1 788,75 €	-	€
	F6	00ha14a10ca				
Cts RAPHANEL	E2	00ha07a00ca	53 775,00 €	2 688,75 €	-	€
	E3	00ha10a10ca				
	E4	00ha18a75ca				
GFA DES GRANGES NOIRES	E868	00ha40a52ca	60 780,00 €	3 039,00 €	-	€
Cts GAUTHIER	E59	00ha41a50ca	62 250,00 €	3 112,50 €	-	€
Cts ROCHE	E58	00ha36a40ca	141 300,00 €	5 000,00 €	-	€
	E62	00ha25a00ca				
	E63	00ha32a80ca				
Cts RICHARD	F979	00ha31a70ca	47 550,00 €	2 377,50 €	-	€
époux BERNARD	E64	00ha42a90ca	64 350,00 €	3 217,50 €	-	€
Cts MELINON	Partie de E81	00ha47a00ca	70 500,00 €	3 525,00 €	-	€
		12ha72a76ca	1 909 140,00 €	58 877,75 €	13 748,21 €	2 000,00 €

TOTAL	1 983 765,96 €
--------------	-----------------------

hors frais de notaire, frais de division, frais de portage et coût aménagements